

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
5910.00.20	Courroies de longueur indéterminée de transmission, d'une épaisseur n'excédant pas 6,8 mm, à l'exclusion des courroies de longueur indéterminée de section trapézoïdale (V ou multi V), même gaufrées, devant servir à la fabrication de courroies de transmission	En fr.	A
5910.00.90	Autres	5%	B
5911.10.10	Blanchets, nappes ou étoffes pour blanchets, devant être utilisés dans les machines et appareils à imprimer offset	En fr.	A
5911.10.20	Courroies de longueur indéterminée, d'une épaisseur n'excédant pas 2,8 mm et d'une largeur excédant 350 mm, de nylon, de polyester ou d'aramides, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses; Courroies et manchons de révélateurs devant servir à la fabrication de tireuses par contact; Autres blanchets, nappes ou étoffes pour blanchets;	En fr.	A
5911.10.90	Autres	8%	B
5911.20.10	Pour sasser la farine dans les minoteries; Devant servir à la fabrication de trames pour travaux d'impression	En fr.	A
5911.20.90	Autres	8%	B
5911.31.10	Feutres et tissus de presse de machine à papier; Toiles de formation de machine à papier	4%	B
5911.31.90	Autres	En fr.	A
5911.32.10	Feutres et tissus de presse de machine à papier; Toiles de formation de machine à papier	4%	B
5911.32.90	Autres	En fr.	A
5911.40.10	Tissu filtrant, uniquement de filaments de polyester non texturés, ayant une largeur de métier de plus de 3 mètres, devant servir à la fabrication de formiate de césium	En fr.	A
5911.40.90	Autres	8%	B
5911.90.10	Blanchets, nappes ou étoffes pour blanchets; Eléments de filtration devant être utilisés dans les machines à traire; Dispositifs de filtrage devant servir à la fabrication de presses servant à comprimer les fibres de filtres de cigarettes	En fr.	A
5911.90.20	Autres dispositifs de filtrages des types utilisés dans les presses servant à comprimer les fibres de filtres de cigarettes	5%	B
5911.90.90	Autres	6%	B
6001.10.10	Velours, tricot trame, ayant une surface de poils « W-knit » de filaments de nylon ou de polyester, devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
6001.10.90	Autres	8%	B
6001.21.00	De coton	8%	B
6001.22.10	Tricots trame, uniquement de fibres de polyester brossé, d'une largeur excédant 175 cm, non imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, d'un poids supérieur à 260 g/m ² mais n'excédant pas 290 g/m ² , devant servir à la fabrication de fils	En fr.	A
6001.22.90	Autres	4,5%	B
6001.29.10	Devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
6001.29.90	Autres	8%	B
6001.91.00	De coton	8%	B
6001.92.10	Velours, tricot trame, ayant une surface de poils « W-knit » de filaments de nylon ou de polyester, devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A